L'inconscient : une hypothèse nécessaire et légitime.

« On nous conteste de tous côtés le droit d'admettre un psychique inconscient et de travailler scientifiquement avec cette hypothèse. Nous pouvons répondre à cela que l'hypothèse de l'inconscient est nécessaire et légitime, et que nous possédons de multiples preuves de l'existence de Cinconscient. Elle est nécessaire, parce que les données de la conscience ont extrêmement lacunaires; aussi bien chez l'homme sain que chez le malade, il se produit fréquemment des actes psychiques qui, pour être expliqués, présupposent d'autres actes qui, eux, ne bénéficient pas du témoignage de la conscience. Ces actes ne sont pas seulement les actes manqués et les rêves, chez l'homme sain, et tout ce qu'on appelle symptômes psychiques et phénomènes compulsionnels chez le malade; notre expérience quotidienne la plus personnelle nous met en présence d'idées qui nous viennent sans que nous en connaissions l'origine, et de résultats de pensée dont l'élaboration nous est demeurée cachée. Tous ces actes conscients demeurent incohérents et incompréhensibles si nous nous obstinons à prétendre qu'il faut bien percevoir par la conscience tout ce qui se passe en nous en fait d'actes psychiques; mais ils s'ordonnent dans un ensemble dont on peut montrer la cohérence, si nous interpolons les actes inconscients inférés. Or, nous trouvons dans ce gain de sens et de co-<u>hérence</u> une raison pleinement justifiée, d'aller au-delà de l'expérience immédiate. Et s'il s'avère de plus que nous pouvons fonder sur l'hypothèse de l'inconscient une pratique couronnée de succes, par laquelle nous influençons, conformément à un but donné, le cours des processus conscients, nous aurons acquis, avec ce succès, une <u>preuve</u> incontestable de l'existence de ce dont nous avons fait (hypothèse.)

PLAN

I- Une thèse

La nécessité, sur le plan scientifique, de faire l'hypothèse de l'existence d'un psychique inconscient.

II- Première justification sur un plan théorique. 1. Exemples

Sans elle, des faits dont nous avons conscience restent incompréhensibles, aussi bien chez "l'homme sain" - rêves, actes manqués — que chez le "malade" — symptômes psychiques, phénomènes compulsionnels.

2. Conséquence

Postuler un inconscient psychique permet au contraire de trouver un sens, une raison, à ces faits.

III- Seconde justification, sur le plan pratique.

L'efficacité de la thérapeutique — la cure psychanalytique - s'appuyant sur l'hypothèse d'un psychique inconscient en prouve l'existence.

Sigmund Freud, Métapsychologie. (1915-1917)

Thèmes : - Science : hypothèse, preuve (d'existence), cohérence, sens. - Psychique : inconscient, conscience. - Pratique (thérapeutique).

Enjeu: - Théorique: comprendre la nécessité de faire l'hypothèse de l'existence d'un psychique inconscient.

- "Pratique": thérapeutique des névroses et psychoses.

Citation: "L'hypothèse de l'inconscient est nécessaire et légitime, et [...] nous possédons de multiples preuves de l'existence de l'inconscient."

Freud répond aux détracteurs de l'inconscient psychique qu'il commence par présenter ici comme une hypothèse dont la raison ne peut faire l'économie car sans elle, certains faits dont nous avons conscience deviennent incompréhensibles.

Il déduit de la nécessité logique de cette hypothèse pour obtenir un gain de sens et de résultats curatifs positifs, une preuve de l'existence elle-même d'un inconscient psychique.

## Problème :

Peut-on se passer de l'hypothèse de l'existence d'un inconscient psychique ? De plus, si cette hypothèse s'avère heuristique, peut-on en déduire avec assurance l'existence même d'un inconscient psychique?